

Le P'tit Baillotais

Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France - N°2021/3 - AVRIL 2021



CENTRE DE VACCINATION PERMANENT À VIARMES

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et le Préfet du Val d'Oise ont autorisé l'ouverture d'un centre de vaccination permanent à Viarmes, salle Saint Louis depuis le 25 mars 2021. La prise de rendez-vous doit se faire par le biais de DOCTOLIB ou des mairies de la Communauté de Communes, si difficultés.

ATSEM et personnel de restauration des écoles

Dominique



Brigitte



Mahitée



Marianne



Valérie F



Valérie M



Nathalie



Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles dits «ATSEM» de Baillet en France répondent aux noms de Brigitte, Dominique et Mahitée. Elles sont toujours présentes pour les toutes premières années à l'école maternelle des plus jeunes. Leurs missions sont diverses. Elles accueillent et accompagnent les enfants tout au long de la journée et elles sont un soutien important pour leur institutrice. Elles ont également des missions d'entretien de leur classe et des locaux.

Les ATSEM ont la chance de voir évoluer les enfants qui leur sont confiés et de les aider à acquérir une plus grande autonomie.

Les parents peuvent aussi compter sur elles pour toutes les transmissions d'informations destinées aux institutrices ou à la directrice de l'école.

Merci à elles !

Le personnel de restauration s'occupe aussi bien de la restauration des enfants que de l'entretien des structures communales. Ce sont des missions indispensables pour le bien être des enfants, du personnel de la ville et des concitoyens.

Nos agents s'appellent Valérie F, Marianne, Valérie M et Nathalie qui est à la tête de cette équipe. Même si elles travaillent souvent dans l'ombre, les enfants les connaissent bien.

Elles sont amenées à travailler dans les écoles, à la mairie, à la salle des fêtes ou encore à la bibliothèque pour ne citer que quelques lieux. Vous les avez peut-être déjà croisées lors d'un de leur déplacement sans vous en rendre compte.

Bravo à elles pour cette polyvalence, notre confort et notre sécurité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars 2021 à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Christiane AKNOUCHE, Maire, à Huis Clos.

Après avoir ouvert la séance à 18 heures et procédé à l'appel, Madame le Maire a invité le Conseil à examiner l'ordre du jour. Le compte-rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

A l'unanimité,

• **ADOPTENT** le compte de gestion 2020 de la Trésorerie de Luzarches, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget communal, pour le même exercice.

A l'unanimité, **ADOPTENT** le compte administratif 2020 du budget communal comme présenté ci-dessous.

| Commune | Résultat 2020 | |
|----------------|---------------|--------------|
| | De l'Exercice | De Clôture |
| Investissement | 88.521,85 € | 21.606,94 € |
| Fonctionnement | 505.300,81 € | 651.456,34 € |

CONSTATENT que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2020 de la Trésorerie de Luzarches.

A l'unanimité, **DECIDENT** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 340.000,00 € en recette d'investissement au compte 1068
- 211.546,34 € en recette de fonctionnement au compte 002
- 100.000 € aux comptes 021 et 023 ;

DECIDENT d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- 21.606,94 € en recette d'investissement au compte 001 ;

A l'unanimité, **DECIDENT** de reconduire les taux de la taxe foncière non bâtie et de la CFE et d'appliquer une augmentation de 2 points pour la taxe foncière bâtie pour 2021.

Et **RAPPELLENT** que pour compenser la perte de produit fiscal induit par la suppression de la taxe d'habitation, la commune se voit de transférer le montant de la part départementale de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties.

Infos travaux sur la commune

- **Le bâtiment périscolaire** et la mise en place des jeux dans la cour sont terminés. Les enfants ont déjà commencé à utiliser les locaux et ils les apprécient beaucoup. Il nous reste les abords à terminer, avec nivelage des sols, semis de gazon et plantation d'arbres. Cela sera fait dans les mois qui viennent en fonction des saisons.



- **La société Orange** a pratiquement achevé les travaux d'installation des **antennes dans l'église**. L'échafaudage à l'intérieur de l'église doit être retiré pour la fin du mois d'avril. Il ne restera plus que la porte d'accès au clocher à refaire. Sur la photo ci-jointe, vous pouvez voir le nouvel escalier pour monter dans le clocher et nous tenons à féliciter la menuiserie Moro pour son excellent travail.

- Enfin, vous avez pu voir que le nouveau **feu de sécurisation** du passage piéton sur la rue de la gare a été mis en service, merci pour votre vigilance.



| | Taux 2021 |
|--------------------------------------|--|
| Taxe foncière (bâti) | 26,57 % 9,39 % (taux communal) + 17,18% (taux départemental) |
| Taxe foncière (non bâti) | 43,09 % |
| Cotisation foncière entreprise (CFE) | 18,05 % |

A l'unanimité, **ADOPTENT** le Budget Primitif communal 2021 qui s'établit en équilibre :

- en section investissement1.036.106,94 €
- en section de fonctionnement2.272.006,34 €

A l'unanimité, **ADOPTENT** le Compte de Gestion 2020 de la Trésorerie de Luzarches dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget d'Assainissement, pour le même exercice.

A l'unanimité, **ADOPTENT** le compte administratif 2020 du budget assainissement comme présenté ci-dessous

| Assainissement | Résultat 2020 | |
|----------------|---------------|--------------|
| | De l'Exercice | De clôture |
| Investissement | 6.732,66 € | 327.297,15 € |
| Exploitation | -15.346,00 € | 15.922,39 € |

Et précisent que le compte administratif est conforme au compte de gestion du Trésorier principal de Luzarches.

A l'unanimité, **DECIDENT** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Conservation en section d'exploitation : 15.922,39 €

A l'unanimité, **ADOPTENT** le Budget Primitif d'assainissement 2021 qui s'établit en équilibre :

- en section investissement353.277,15€
- en section exploitation96.556,39€

A l'unanimité, **FIXENT** le tarif à la journée du Centre de Loisirs pour 1 enfant un (PAI) Plan d'accueil individualisé et apportant son repas à 12,30 €.

A l'unanimité, **ACCEPTENT** la modification du tableau des emplois.

A l'unanimité, **ENTERINENT** l'adhésion de la Commune de LOGES-EN-JOSAS (78) au SIGEIF.

Visite d'un apiculteur dans les écoles de Baillet en France.



Comme chaque année, depuis que le rucher est installé dans le Parc du Bois de l'Etang, la municipalité représentée par Madame BOUYSSOU (maire adjoint à la culture et à l'environnement) accompagnée par Monsieur KOVACIC Nicolas apiculteur amateur a distribué à chaque enfant un petit pot de miel de 100g de la récolte de l'été dernier.

Les enfants ainsi que leurs enseignants ont été très intéressés par les explications sur les abeilles, la pollinisation et le travail de l'apiculteur.

Beaucoup de questions ont fusé.

Nous espérons pouvoir reconduire cette opération l'année prochaine, si nos abeilles nous fournissent beaucoup de miel.

Merci à Madame CHEMLA, la directrice du groupe scolaire (Clottins et Boiscommun) d'avoir accepté de nous recevoir, en cette période difficile.



Les Jardins d'Alain

Des nouvelles des plantations au Remoulu par les bénévoles de l'association Les Jardins d'Alain:

deux haies de petits fruits rouges ont été plantés en parallèle (l'une de groseilles rouges et à maquereau ainsi que des cassis et des myrtilles ; l'autre de ceps de vigne sur une longueur de 60 m.

Dans l'avenir, les enfants et les visiteurs pourront se régaler.

Le saviez vous



A la fin du mois de mars, c'est la saison de la fin du nourrissage pour les oiseaux des jardins.

Avec la reproduction, ils deviennent insectivores. Les oisillons au nid sont nourris exclusivement de protéines animales (chenilles, insectes volants etc)

La LPO (La ligue Pour les Oiseaux) conseille de ne plus disposer de nourriture dans les mangeoires et les distributeurs, de les retirer et de les nettoyer jusqu'à la saison prochaine.

Frelon asiatique.



Chaque printemps, les reines frelons asiatiques se réveillent et fondent un nouveau nid, appelé nid primaire, de petite taille. Elles donnent naissance aux premières ouvrières. C'est le moment d'agir car le frelon asiatique est un tueur d'abeilles.

Piégeons-les vite avec comme appât un mélange d'1/3 de vin blanc, 1/3 de bière blonde ou brune et 1/3 de sirop de grenadine.

Par la suite, les ouvrières étant de plus en plus nombreuses, l'espace va leur manquer et elles déménageront pour construire un nid, pouvant atteindre 60 cm en moyenne, en haut des arbres vers juillet et août.

Si vous apercevez un nid primaire à hauteur d'homme, n'y touchez pas, contactez Madame BOUYSSOU (référente frelons asiatiques).

bouyssou.c@baillet-en-france.fr



Les abeilles vous remercieront.

Pourquoi abattre des arbres dans les parcs de la Commune ?

Comme vous avez pu le constater, quelques arbres ont été abattus le long des chemins de nos deux parcs par notre équipe technique. La raison est simple : ils étaient malades ou morts.



La maladie de l'encre sur les châtaigniers se développe dans leurs racines, s'en nourrit et provoque des nécroses. Avec les sécheresses estivales, les arbres ont de plus en plus de mal à s'alimenter en eau ce qui entraîne leur mort et parfois leur chute sur les chemins forestiers.

C'est malheureusement un phénomène national. Ainsi, dans la forêt de Montmorency 1/4 des châtaigniers en sont atteints, la forêt de Cergy n'en est pas exempte.

Les frênes eux aussi souffrent de la chalarose qui les assèche. Ils perdent leurs feuilles, meurent et parfois tombent aussi sur les chemins.

INFOS Déchetteries TRI-OR



Dans le cadre des travaux de réaménagement des déchetteries, Tri-Or nous informe que tous les badges d'accès vont être renouvelés.

Pensez à demander le renouvellement de demande de badge en :

- Téléchargeant le formulaire sur le site internet www.tri-or.fr ou sur le site internet de la mairie.
- Demandant le formulaire au gardien de la déchetterie ou en mairie.

TRI-OR **INFOS TRAVAUX**

La déchetterie de Viarmes rouvre ses portes le **29 mars**.
Début des travaux de la déchetterie de Champagne sur Oise le **8 avril** pour une durée de 4 mois.

Nous vous rappelons que les badges - anciens comme nouveaux - permettent d'accéder aux 2 déchetteries.

Vous pouvez fournir une enveloppe affranchie à votre dossier de demande de nouveau badge pour le recevoir par courrier.

TRI-OR camion aménagé à Truffaut

Pour toutes questions concernant les ordures ménagères, les encombrants etc..., le camion aménagé Tri-or sera présent le **mercredi 2 juin** sur le parking de Truffaut à Baillet en France.

ATTENTION

Préservez les abeilles en leur laissant un endroit privilégié et en ne les dérangeant pas.

Ne faisons pas du rucher de Baillet, situé au Parc du Bois de l'Etang un lieu de promenade.



Lancement de Maprocuration, première étape de la dématérialisation totale des procurations de vote.

Le ministère de l'Intérieur ouvre une télé-procédure intitulée Maprocuration pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021, et dans la perspective du double scrutin départemental et régional des 20 et 27 juin 2021. Ce nouveau dispositif numérique constitue une réelle modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

L'adresse internet est <https://www.maprocuration.gouv.fr>

Lancé le mardi 6 avril, le dispositif Maprocuration permet de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

- Les électeurs pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- Les 100 000 policiers et gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude auront leur temps consacré à l'établissement des procurations considérablement réduit ;
- Le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié pour les services communaux.

En outre, l'usager sera informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche et sera assuré de la bonne prise en compte de sa procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Un dispositif numérique dédié aux différents acteurs

Maprocuration repose sur un portail internet à destination des électeurs, des 100 000 policiers et gendarmes concernés, ainsi qu'à tous les services des communes.

Le dispositif fonctionne en trois temps :

L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence à 6 caractères.

Vous l'avez bien compris, le but est de simplifier les démarches concernant les procurations relatives aux diverses élections à venir.

La gendarmerie et localement la brigade de MONTSOULT mettra tout en œuvre pour faciliter l'accès à internet aux personnes désireuses de le faire.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter la mairie de BAILLET EN FRANCE ou la Brigade de Gendarmerie de MONTSOULT (01 34 73 53 10).



Etat civil

Naissance :
 13/02/2021 : Leyana, Océane NIZOU
 23/03/2021 : Noa, Serge, Jean-Claude WALQUENART
 02/04/2021 : Leandro, Antonio SPLINDER BARRERA

Décès :
 26/03/2021 : Mme Olivia DA FONSECA
 25/03/2021 : M. André, Adrien RATEL

Mariage :
 27/03/2021 : M. Bernard BOYER et Mlle Nadia EL HARIZI

Commune de **Baillet en France**

Le P'tit Baillotois
 Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France
 Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :
 Mairie de Baillet en France - 1, rue Jean Nicolas - 95560 Baillet en France
 Tél : 01 34 69 82 64
 Impression Seugy Offset - Tirages 900 exemplaires - Dépôt légal à parution